



CONSORTIUM  
JEUNESSE  
SENEGAL



KITAMBAA



Pour l'intégration de la santé menstruelle  
dans les politiques publiques  
au Sénégal

**LA SANTÉ MENSTRUELLE N'EST PAS UN**

**LUXE**

**C'EST UN DROIT !**

Portée par ApiAfrique, AMFE, Consortium Jeunesse Sénégal, Kitambaa, Yeewi Association et Weerwi  
À l'occasion de la Journée mondiale de "l'hygiène menstruelle" - 28 mai 2026

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au Sénégal, des millions de femmes et de filles vivent leurs règles dans des conditions que les pouvoirs politiques ont les moyens de changer.

L'absentéisme scolaire, l'exclusion des femmes en situation de précarité, l'invisibilité persistante dans les politiques publiques sont les résultats mesurables d'un choix politique.

Ce que les chiffres disent

**01%**

des écoles disposent de toilettes séparées pour les filles

**45%**

des écolières s'absentent chaque mois pendant leurs règles

**18%**

de TVA sur les protections périodiques - taxées comme un luxe

## Quatre verrous à briser

**1**

Des écoles construites sans penser aux filles qui ont leurs règles

**2**

Un silence organisé autour des menstruations, et ses coûts invisibles

**3**

Des protections traitées comme un produit taxé, pas un droit garanti

**4**

Une santé menstruelle absente de l'architecture politique nationale

## Quatre blocs de recommandations à l'État sénégalais

**Éduquer et informer depuis les institutions**

**Supprimer les taxes. Un acte de justice fiscale**

**Construire les infrastructures adaptées dans les écoles**

**Garantir la gratuité et la qualité des protections**

D'autres États africains ont agi sur différents angles : le Kenya dès 2004, le Rwanda en 2019 avec une baisse documentée de 20 % de l'absentéisme scolaire. Le Sénégal dispose des mêmes leviers : constitutionnels, législatifs, budgétaires. La question est de décider que c'est prioritaire.

## Ce que les chiffres et les corps disent :

# DES VIES MENSTRUÉES INVISIBILISÉES

Au Sénégal, plus de **5 millions de femmes et de filles** sont en âge de menstruer.

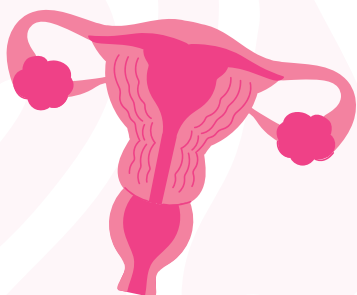
Entre la puberté et la ménopause, chaque femme passe près de **3 000 jours** de sa vie à gérer ses menstruations. Pourtant, cette réalité biologique est traitée depuis des décennies comme si elle n'existait pas : *socialement tue et stigmatisée, politiquement absente et invisibilisée, infrastructurellement ignorée*. Les données disponibles, souvent lacunaires, dressent un tableau alarmant, que les témoignages de terrain ne font que confirmer.

### Les infrastructures : ce qui n'est pas construit

# 01%

seulement des écoles sénégalaises disposent de toilettes séparées pour les filles et les garçons. 99 % des établissements scolaires publics ont failli à cette obligation élémentaire. (Un Enfant par la Main, 2024)

Ce constat est d'autant plus marqué par les différences des contextes urbains et ruraux.



# 40%

de la population rurale sénégalaise avait accès à un assainissement amélioré en 2017. (GRET, 2017)

# 49%

des ménages sénégalais déclarent que leurs toilettes ne font l'objet d'aucun entretien. Pas d'eau. Pas de savon. Pas d'espace pour changer une protection. (ONU Femmes / WSSCC, 2018)

L'absence de toilettes séparées, propres, équipées en eau et en dispositifs de gestion des déchets menstruels est le résultat d'une **politique d'infrastructure qui n'a jamais intégré les besoins spécifiques des femmes et des filles**. Les femmes et les filles en situation de handicap en paient le prix le plus lourd : quand les rares infrastructures existantes ne sont pas accessibles, leur **exclusion est totale**.

## Les invisibilisations : ce qui est chuchoté

Le Sénégal n'est pas exempt des **tabous** et des **stigmatisations** qui entourent les menstruations. Mêlant culture, religion et amalgames, les personnes menstruées se retrouvent à la croisée de différentes croyances qui, comme dans d'autres contextes, les **excluent de la vie sociale** et ne leur permettent pas de vivre leurs menstruations avec un **accès adéquat à l'information, aux produits et aux infrastructures nécessaires**. Entre tabous, **injonctions au "mougn"**<sup>1</sup> et **invisibilisation dans l'espace public**, les expériences menstruées sont renvoyées à des **expériences subalternes** qui ne doivent ni se voir ni s'entendre.

# 45%

des écolières sénégalaises s'absentent de l'école pendant leurs règles. Chaque mois. L'absentéisme menstruel est une des causes invisibles du décrochage scolaire des filles, systématiquement absent des analyses officielles.  
(Un Enfant par la Main, 2024)

# 83%

des filles n'ont reçu aucune information sur les menstruations avant leurs premières règles. La santé menstruelle n'est pas intégrée dans les programmes scolaires nationaux et les quelques cours de Science de la Vie et de la Terre (SVT) consacré à la question arrivent trop tard.  
(Un Enfant par la Main, 2024)

# 55%

des filles éprouvent de la honte pendant leurs règles.  
(Un Enfant par la Main, 2024)



## Le manque de priorisation politique : les protections inaccessibles

Les **protections périodiques restent taxées** au Sénégal à un taux unique de TVA de 18 %, fixé par la directive UEMOA n°02/98/CM et intégré dans le Code Général des Impôts (CGI, Livre II). Dans un pays où une partie considérable de la population vivent sous le seuil de pauvreté, par exemple, 62 % des ménages dans la région de Tambacounda (GRET, 2025). Cette taxe ajoute une **barrière concrète entre les femmes et leur dignité menstruelle**. Les **femmes en situations de vulnérabilité**, notamment les femmes incarcérées, celles vivant en centre d'accueil ou dans des zones rurales enclavées, ne bénéficient d'aucune politique de gratuité. Elles doivent **se débrouiller avec les moyens du bord**, souvent au détriment de leur santé. Avoir ses règles n'est pas une option, les produits menstruels doivent être considérés comme des **produits de première nécessité** et exonérés de taxes. Par ailleurs, **31 % des femmes sénégalaises interrompent leurs activités pendant leurs règles**, qu'elles soient scolaires, professionnelles, ou encore commerciales, faute d'infrastructures et de protections adaptées (ONU Femmes / WSSCC, 2018).

## Nos ambitions pour cette note

Cette note, collective et publique, se veut poser les bases et la voix sur des expériences trop longtemps reléguées au silence. **Elle nomme les menstruations, pointe du doigt,**

**dénonce leur invisibilisation et propose des recommandations concrètes pour y mettre fin.** Portée par un consortium de plusieurs organisations de la société civile sénégalaise (ApiAfrique, AMFE, Consortium Jeunesse Sénégal, Kitambaa, Yeewi Association, Weerwi), elle est **un appel collectif à la prise en compte de la santé et l'hygiène menstruelle** dans le pays, non plus comme un chuchotement, mais comme une réalité à rendre visible.

## Ce qui empêche la dignité menstruelle : quatre verrous à briser

Politiser un problème structurel revient à **nommer les obstacles structurels et nommer les responsabilités**. Nous identifions quatre verrous qui maintiennent l'expérience menstruée dans l'indignité.

**QUATRE VERROUS QUE  
L'ÉTAT SÉNÉGALAIS  
A LES MOYENS  
DE DÉFAIRE**



### Verrou 1

#### Les écoles sont construites sans penser aux filles qui ont leurs règles

Pendant des décennies, les politiques d'infrastructure scolaire ont été pensées **sans intégrer les besoins spécifiques des élèves qui ont leurs règles**. Le résultat est visible : 99 % des écoles sans toilettes séparées. Des blocs sanitaires sans eau. Des systèmes de gestion des déchets inexistants. Voire même des écoles sans aucune toilette. Les **zones rurales** concentrent ces défaillances : les inégalités territoriales dans l'accès à l'eau et à l'assainissement reproduisent et amplifient les inégalités de genre. Par exemple, les filles des villes de Tambacounda, de Kédougou, de Kolda ont moins de chances d'aller à l'école pendant leurs règles que les filles de Dakar. Les **élèves vivant avec un handicap font face à une double exclusion** : les rares infrastructures existantes ne sont pas accessibles, et elles ne font l'objet d'aucune politique spécifique.



### Verrou 2

#### Le marché a fait des protections un produit taxé, pas un droit garanti

En soumettant les protections périodiques à la fiscalité de droit commun, l'État sénégalais a fait un choix, comme d'autres dans la sous-région : celui de **traiter un besoin physiologique mensuel comme un produit de consommation ordinaire** voire de luxe dans certains cas. Ce choix est d'autant plus lourd de conséquences pour les femmes et filles en situation de précarité économique.

Le recours à des substituts (comme des chiffons, pagnes, papiers, matières végétales) a un impact direct sur leur santé. C'est une **contrainte imposée par l'absence de politique publique**. Par ailleurs, les femmes incarcérées et celles hébergées dans des centres d'accueil se trouvent dans une dépendance totale vis-à-vis de dotations institutionnelles insuffisantes ou inexistantes.



### Verrou 3

#### Le silence a été organisé, et il a un coût

**Le silence autour des menstruations** n'est pas culturellement inévitable. Il est entretenu par **l'absence d'éducation menstruelle dans les écoles dès le primaire, par l'absence de formation des personnels de santé, par l'absence de protocoles dans les structures communautaires**. Lorsque la santé menstruelle est abordée, elle se cantonne à réduire le corps à une fonction reproductive en mettant de côté les questions d'infrastructure, d'éducation, de fiscalité, ou encore de dignité. Ce silence produit de **la honte, de la peur, et in fine de l'absentéisme**. 55,8 % des filles éprouvent de la honte pendant leurs règles. Il est important de ne pas réduire les tabous menstruels à une question de 'culture' à éradiquer, comme si les sociétés sénégalaises étaient homogènes et statiques. Les normes sociales autour des règles sont plurielles, évolutives, et traversées de tensions. Des femmes et des filles, dans les communautés, les résistent déjà. Ce que nous demandons à l'État, c'est de **créer les conditions pour que cette résistance devienne possible**.

**partout** que ce soit dans les salles de classe dès la fin du primaire, dans les centres de santé, dans les clubs sportifs ou encore dans les familles.



#### Verrou 4

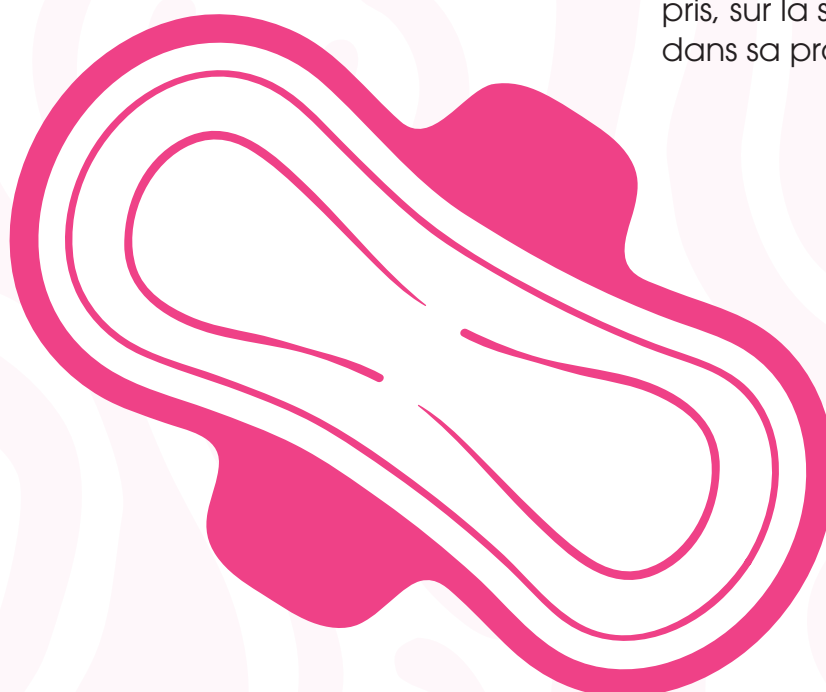
**La santé menstruelle est absente de l'architecture politique sénégalaise**

Il n'existe pas à ce jour de stratégie nationale de santé menstruelle au Sénégal. La thématique est **traitée de façon fragmentée**, des projets pilotes ici, une ONG internationale là, sans cohérence d'ensemble, sans budget pérenne, sans mécanisme de suivi. La **dépendance aux financements extérieurs** (agences onusiennes, ONG internationales...) pour couvrir ce qui devrait relever de politiques publiques nationales est elle-même une forme de délégation de responsabilité. **L'État sénégalais dispose des leviers pour agir** : constitutionnels, législatifs, budgétaires. Ce qui manque, c'est la décision politique.

## Cadres Politiques :

**LE SÉNÉGAL  
A DÉJÀ  
DIT OUI  
SUR LE PAPIER**

Les revendications de ce consortium ne sont pas des demandes nouvelles. Elles sont l'exigence que le Sénégal honore des engagements qu'il a déjà pris, sur la scène internationale comme dans sa propre Constitution.



Chaque cadre listé ci-dessous est une promesse. Cette note est une mise en demeure de la tenir.

## Engagements internationaux

**ODD 3 : Santé et bien-être**

Garantir l'accès à des soins de santé de qualité pour toutes, ce qui inclut explicitement la santé menstruelle.

**ODD 4 : Éducation de qualité**

Réduire l'absentéisme scolaire des filles lié aux menstruations.  
Équiper toutes les écoles d'infrastructures WASH inclusives.

**ODD 5 : Égalité des genres**

La santé menstruelle est un prérequis à l'autonomisation des femmes.  
L'ignorer est incompatible avec cet ODD.

**ODD 6 : Eau et assainissement**

Accès universel à l'assainissement, incluant les besoins spécifiques des personnes qui menstruent.

**CEDAW, ratifiée par le Sénégal (1985)**

Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans l'accès à la santé et à l'éducation.

**Convention relative aux droits de l'enfant**

Droit de toute enfant à la santé, à l'éducation, à la non-discrimination.  
S'applique à chaque fille qui rate l'école.

## Engagements régionaux africains

**Protocole de Maputo (2004) :** le Sénégal est État partie. Ce protocole garantit les droits à la santé reproductive des femmes africaines. La santé menstruelle en fait partie.

**Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant :** le droit à la santé et à l'éducation de chaque enfant est protégé. L'absentéisme menstruel résultant des la non prise en compte des besoins en santé menstruelle (toilettes, protections...) en est une violation directe.

**Agenda 2063 de l'Union africaine :** l'autonomisation des femmes et des filles est un pilier central. Elle ne peut s'accomplir sans dignité menstruelle.



## Engagements nationaux

**Constitution du Sénégal, article 14 :** l'État a le devoir de veiller sur la santé physique, morale et mentale de la famille. Cette obligation s'applique à toutes les personnes qui menstruent sur le territoire sénégalais.

**Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS 2019-2028) :** cadre stratégique du Ministère de la Santé qui intègre la santé reproductive. La santé menstruelle doit y figurer explicitement.

**Vision Sénégal 2050 :** en plaçant "l'égalité des sexes" et "l'autonomisation des femmes" au cœur de son agenda de transformation, l'État sénégalais se crée une obligation de cohérence politique.

**La SNEEG (Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre) :** le Sénégal a adopté depuis 2005 la SNEEG, document global de référence qui définit les actions visant à intégrer les questions de genre dans les priorités de développement, dans sa deuxième phase (2016-2026) selon une approche basée sur les droits humains.

**Politique d'éducation inclusive :** l'adaptation des infrastructures scolaires aux besoins des élèves en situation de handicap est déjà un objectif déclaré, il doit inclure les besoins menstruels.



## Ce que d'autres États africains ont déjà fait

Ces exemples ne sont pas de modèles à imiter mécaniquement. Chaque contexte est différent. Ils sont cités ici pour une raison précise : pour **montrer que c'est possible**.

Si le Kenya a agi en 2004, si le Rwanda a mesuré une baisse de 20 % de l'absentéisme scolaire après une décision fiscale, alors la question n'est plus « est-ce faisable ? » mais « pourquoi le Sénégal ne l'a-t-il pas encore fait ? »

Suppression de la TVA en 2017 + formation des enseignant.e.s à la santé menstruelle.

### Ouganda

Suppression totale de la TVA sur les protections périodiques dès 2004. Premier État au monde à prendre cette mesure. Deuxième étape décisive en 2016 avec une loi contraignante sur la gratuité des protections menstruelles dans les écoles.

### Kenya

### Nigeria

Politique nationale sur la santé et l'hygiène menstruelles (MHHM - 2025-2030) : produits menstruels gratuits, éducation menstruelle élargie, amélioration des infrastructures WASH dans les établissements de scolaire et de santé.

### Rwanda

Suppression de la TVA en 2019 + distribution gratuite de protections dans les écoles + création d'un espace de repos pendant les menstruations (Icyumba Cy'umukobwa) : un lieu sécurisé, réservé aux élèves en période de menstruation, géré avec et par les élèves concernées.

### Afrique du Sud

Programmes de distribution de serviettes menstruelles gratuites dans les écoles (Sanitary Dignity Programme), intégrés dans la politique nationale de santé scolaire.

## Ce que nous appelons à faire

### QUATRE ACTES POUR CHANGER LES CHOSES

**Que l'État sénégalais reconnaisse la santé menstruelle comme une priorité de santé publique et de justice de genre, et qu'il traduise cette reconnaissance en actes politiques concrets : lois, budgets, programmes, infrastructures.**

**A**

#### **Éduquer et informer : briser le silence depuis les institutions**

Inscrire **la santé menstruelle dans les programmes scolaires** nationaux dès le cycle primaire, avec des contenus adaptés aux âges, aux réalités locales et aux différentes situations de vie des élèves, y compris celles vivant avec un handicap ; et former en conséquence l'ensemble des personnels en contact avec les élèves à aborder les menstruations de façon factuelle, bienveillante et non stigmatisante.<sup>7</sup>

Développer des **supports d'information en langues nationales** (wolof, pulaar, sérère, diola, mandingue...) adaptés aux réalités culturelles diverses du Sénégal et conçus avec les communautés.

**Financer et reconnaître le travail des organisations féministes et de femmes** de la société civile qui mènent déjà ce travail dans les communautés, souvent sans ressources publiques.



## B

### Construire ce qui aurait dû l'être depuis longtemps : les infrastructures adaptées dans les écoles

Rendre obligatoire, dans tout établissement public, **la construction de toilettes séparées** pour les filles, avec système de fermeture, lumière, crochet de porte, point d'eau, savon et système de gestion des déchets menstruels ; en impliquant les personnes concernées, notamment celles vivant avec un handicap, à toutes les étapes de conception.

Créer dans chaque établissement **un espace de dignité menstruelle** : un lieu sécurisé, équipé de protections, d'un espace de repos et d'antalgiques de base, géré avec les élèves et un passage hebdomadaire d'un personnel médical formé.

## C

### Garantir la gratuité et la qualité des protections là où l'État est responsable

Adopter une loi garantissant la **gratuité des protections périodiques en quantité suffisante et de qualité garantie**, dans toutes les écoles publiques, les établissements pénitentiaires et les centres d'hébergement pour femmes.

Soutenir le développement d'une **filière locale de production de protections périodiques** (réutilisables en priorité) pour réduire la dépendance aux importations, préserver la santé, créer des emplois et garantir la pérennité de l'approvisionnement.

Inclure les **protections réutilisables** (coupes menstruelles, serviettes lavables...) dans les dispositifs de distribution ; en cohérence avec les objectifs environnementaux et réduction des coûts à long terme.

Allouer une **enveloppe budgétaire** pérenne dans les lois de finances annuelles, et en rendre compte publiquement.

Mettre en place des **normes sur la qualité** des protections menstruelles pour préserver la santé des utilisatrices.

# D

## Supprimer les taxes sur les protections : un acte de justice fiscale

Classer les **protections périodiques** comme produits de première nécessité dans le Code général des impôts sénégalais.

**Supprimer la TVA applicable aux protections périodiques**, quelles qu'elles soient : serviettes, tampons, coupes menstruelles, culottes menstruelles et sur les matières premières permettant de les fabriquer.

Mettre en place un **mécanisme de surveillance des prix** au détail pour s'assurer que la suppression de la taxe bénéficie effectivement aux consommatrices.



# BIBLIOGRAPHIE

Direction Générale des Impôts et des Domaines du Sénégal (DGID). Code Général des Impôts, Livre II. Directive UEMOA n°02/98/CM. Disponible sur [impotsetdomaines.gouv.sn](http://impotsetdomaines.gouv.sn)

Un Enfant par la Main. (2024). Sénégal : Projet d'appui à l'hygiène menstruelle en milieu scolaire. Un Enfant par la Main.

GRET. (2017). Assainissement de base, eau et hygiène menstruelle pour une santé améliorée au Sénégal. GRET.

ONU Femmes & WSSCC. (2018). Hygiène menstruelle au Sénégal : données et statistiques.

ONU Femmes ; Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Politis. (2022). La gratuité des protections menstruelles : un combat mondial. Politis

The East African, 6 juillet 2021 ; Standard Media, 13 décembre 2019.

UNFPA Rwanda, 2025 ; Africa at LSE, janvier 2020.



# POINTS FOCaux

Yeewi

**Fatou Maguette Aïcha Loum**

yeewi.contact@gmail.com

<https://yeewiassociation.com>

AMFE

**Aminata Diaw**

amfesenegal@gmail.com

+221 77 174 69 32

<https://amfesenegal.com>

Consortium Jeunesse Sénégal

**Fatou Kiné Diop**

fdiop@consortiumjeunessesenegal.org

+221 77 012 79 90

<https://consortiumjeunessesenegal.org>

Kitambaa

**Yaye Hélène Ndiaye**

yaye@kitamba-women.com

+221 77 819 25 19

<https://kitambaa-woman.com/>

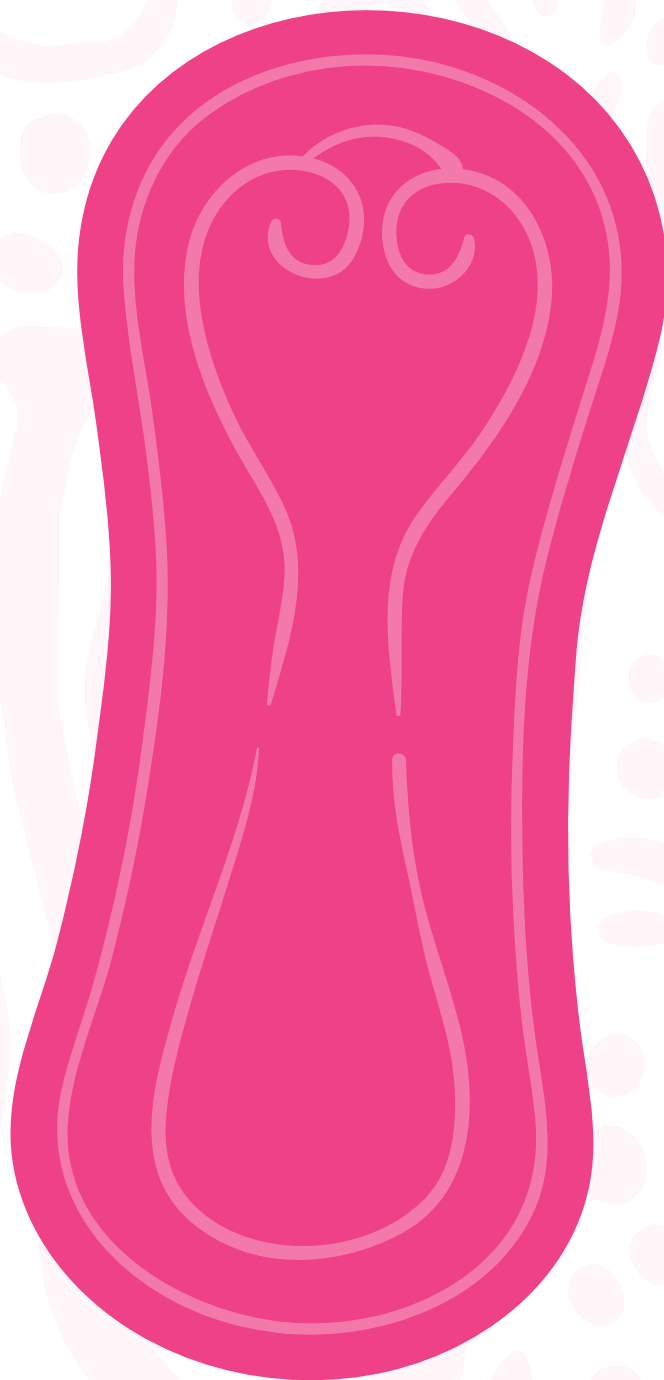
Weerwi

**Marina Gning**

contact@weerwi.com

+221 77 831 29 08

<https://weerwi.com>



KITAMBAA

Weerwi